

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022– 19H30

L'an 2022, le 22 mars à 19h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Martine Rossi, Maire.

Étaient présents : Martine Rossi, Aurélien Thévenin, Célia Darnay, Julie Chrétien, Violaine Lefebvre, Nicolas Maurice, Patricia Foucier, Éric Guillaumain.

Étaient excusés : Mme Agnès Montoille pouvoir à Patricia Foucier, Gérard Potard pouvoir à Martine Rossi

Étaient absents : Bertrand Minard,

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. Eric Guillaumain a été élu secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 17/03/2022

Date d'affichage : 17/03/2022

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR ECOLE *DELIBERATION 2022_10*

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR MAIRIE *DELIBERATION 2022_11*

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION SDE18 ECOLE *DELIBERATION 2022_12*

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION SDE18 MAIRIE *DELIBERATION 2022_13*

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION REGION *DELIBERATION 2022_14*

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE ET ECOLE

Les services de la sous-préfecture demandent à ce que le projet de rénovation énergétique des bâtiments de l'école et de la mairie soit scindé en 2 programmes distincts car il s'agit de deux bâtiments avec 1 demande de subvention pour chacun.

Ainsi, un nouveau plan de financement doit être recalculé pour chaque bâtiment et chaque demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR ECOLE

DELIBERATION 2022_10

Suite à la délibération 2022_07 du 3 mars 2022, actant le choix des offres par lot pour les travaux énergétiques de l'école et de la mairie, Mme le Maire présente le plan de financement relative à la demande de subvention DETR pour les travaux de l'école :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		6 437,96 €	20,16 %
Emprunts			0,00 %
Sous-total 1 (H.T)		6 437,96 €	20,16 %
Etat – DETR dossier école	50% sur : totalité des travaux HT + étude thermique + maîtrise d'œuvre	15 967,55 €	50,00 %
Région	50% sur : isolation école + étude thermique + maîtrise d'œuvre	6 926,05 €	21,69 %
SDE 18	20% sur : matériel PAC + isolation	2 603,54 €	8,15 %
Sous-total 2 (H.T)		25 497,14 €	79,84 %
Total H.T (*)		31 935,10 €	100,00 %

* Le total H.T doit être égal au sous-total 1 + sous-total 2 +

Objet des travaux	montant HT	Part de matériel sans main d'œuvre (subvention SDE18)	montant HT
Pompe à chaleur	18 083,00 €	Matériel Pompe à chaleur	10 830,00 €
Isolation	10 168,10 €	Matériel Isolation	2 187,70 €
étude thermique	1 400,00 €		
Maîtrise d'œuvre	2 284,00 €		
TOTAL DES TRAVAUX	31 935,10 €		
Part maximale subventionnable	80%		
	25 548,08 €		

Mme le Maire propose de prévoir la réalisation du projet avec un début des travaux au 1er juin 2022 et une fin au 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place le projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'école.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier présenté ci-dessus.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget primitif 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux énergétiques de l'école.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR MAIRIE

DELIBERATION 2022_11

Suite à la délibération 2022_07 du 3 mars 2022, actant le choix des offres par lot pour les travaux énergétiques de l'école et de la mairie, Mme le Maire présente le plan de financement relatif à la demande de subvention DETR pour les travaux de la mairie :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		10 015,23 €	25,35 %
Emprunts			0,00 %
Sous-total 1 (H.T)		10 015,23 €	25,35 %
Etat – DETR dossier mairie	40 % sur : totalité des travaux HT + étude thermique + maîtrise d'œuvre	15 801,08 €	40,00 %
Région	50% sur : isolation mairie + étude thermique + maîtrise d'œuvre	10 728,35 €	27,16 %
SDE 18	20% sur : matériel PAC + matériel isolation	2 958,04 €	7,49 %
Sous-total 2 (H.T)		29 487,47 €	74,65 %
Total H.T (*)		39 502,70 €	100,00 %

* Le total H.T doit être égal au sous-total 1 + sous-total 2 +

Objet des travaux	montant HT	Part de matériel sans main d'œuvre (subvention SDE18)	montant HT
Pompe à chaleur	18046,00	Matériel Pompe à chaleur	11 666,00 €
Isolation	5580,20	Matériel Isolation	3 124,20 €
Menuiserie	9193,5		
étude thermique	1400,00		
Maîtrise d'œuvre	5283,00		
TOTAL DES TRAVAUX	39502,70		
Part maximale subventionnable	80%		
	31 602,16 €		

Mme le Maire propose de prévoir la réalisation du projet avec un début des travaux au 1er juin 2022 et une fin au 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier présenté ci-dessus.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget primitif 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux énergétiques de la mairie.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION SDE 18 ECOLE

DELIBERATION 2022_12

Suite à la délibération 2022_07 du 3 mars 2022, actant le choix des offres par lot pour les travaux énergétiques de l'école et de la mairie, Mme le Maire présente le plan de financement relatif à la demande de subvention auprès du SDE 18 pour les travaux de l'école :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		6 437,96 €	20,16 %
Emprunts			0,00 %
Sous-total 1 (H.T)		6 437,96 €	20,16 %
SDE 18	20% sur : matériel PAC + isolation	2 603,54 €	8,15 %
Etat – DETR dossier école	50% sur : totalité des travaux HT + étude thermique + maîtrise d'œuvre	15 967,55 €	50,00 %
Région	50% sur : isolation école + étude thermique + maîtrise d'œuvre	6 926,05 €	21,69 %
Sous-total 2 (H.T)		25 497,14 €	79,84 %
Total H.T (*)		31 935,10 €	100,00 %

* Le total H.T doit être égal au sous-total 1 + sous-total 2 +

Objet des travaux	montant HT	Part de matériel sans main d'œuvre (subvention SDE18)	montant HT
Pompe à chaleur	18 083,00 €	Matériel Pompe à chaleur	10 830,00 €
Isolation	10 168,10 €	Matériel Isolation	2 187,70 €
étude thermique	1 400,00 €		
Maîtrise d'œuvre	2 284,00 €		
TOTAL DES TRAVAUX	31 935,10 €		
Part maximale subventionnable	80%		
	25 548,08 €		

Mme le Maire propose de prévoir la réalisation du projet avec un début des travaux au 1er juin 2022 et une fin au 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place le projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'école.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier présenté ci-dessus.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget primitif 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une aide au SDE 18 pour les travaux énergétiques de l'école.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION SDE18 MAIRIE

DELIBERATION 2022_13

Suite à la délibération 2022_07 du 3 mars 2022, actant le choix des offres par lot pour les travaux énergétiques de l'école et de la mairie, Mme le Maire présente le plan de financement relatif à la demande de subvention auprès du SDE 18 pour les travaux de la mairie :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		10 015,23 €	25,35 %
Emprunts			0,00 %
Sous-total 1 (H.T)		10 015,23 €	25,35 %
Etat – DETR dossier mairie	40 % sur : totalité des travaux HT + étude thermique + maîtrise d'œuvre	15 801,08 €	40,00 %
Région	50% sur : isolation mairie + étude thermique + maîtrise d'œuvre	10 728,35 €	27,16 %
SDE 18	20% sur : matériel PAC + matériel isolation	2 958,04 €	7,49 %
Sous-total 2 (H.T)		29 487,47 €	74,65 %
Total H.T (*)		39 502,70 €	100,00 %

* Le total H.T doit être égal au sous-total 1 + sous-total 2 +

Objet des travaux	montant HT	Part de matériel sans main d'œuvre (subvention SDE18)	montant HT
Pompe à chaleur	18046,00	Matériel Pompe à chaleur	11 666,00 €
Isolation	5580,20	Matériel Isolation	3 124,20 €
Menuiserie	9193,5		
étude thermique	1400,00		
Maîtrise d'œuvre	5283,00		
TOTAL DES TRAVAUX	39502,70		
Part maximale subventionnable	80%		
	31 602,16 €		

Mme le Maire propose de prévoir la réalisation du projet avec un début des travaux au 1er juin 2022 et une fin au 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.

- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier présenté ci-dessus.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget primitif 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une aide au SDE 18 pour les travaux énergétiques de la mairie.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION REGION

DELIBERATION 2022_14

Suite à la délibération 2022_07 du 3 mars 2022, actant le choix des offres par lot pour les travaux énergétiques de l'école et de la mairie, Mme le Maire présente le plan de financement relatif à la demande de subvention auprès de la région pour les travaux de l'école et de la mairie :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		16 453,19 €	23,03 %
Emprunts			0,00 %
Sous-total 1 (H.T)		16 453,19 €	23,03 %
Etat – DETR dossier mairie	40% sur : totalité des travaux HT + étude thermique + maîtrise d'œuvre	15 801,08 €	22,12%
Etat – DETR dossier école	50% sur : totalité des travaux HT + étude thermique + maîtrise d'œuvre	15 967,55 €	22,35%
Région	50% sur : isolation école mairie + étude thermique + maîtrise d'œuvre	17 654,40 €	24,71%
SDE 18 - dossier mairie	20% sur : matériel PAC + isolation	2 958,04 €	4,14%
SDE 18 - dossier école	20% sur : matériel PAC + isolation	2 603,54 €	3,64%
Sous-total 2 (H.T)		54 984,61 €	76,97%
Total H.T (*)		71 437,80 €	100,00 %

* Le total H.T doit être égal au sous-total 1 + sous-total 2 +

Objet des travaux	Montant travaux école	Montant travaux mairie	Montant total HT
Pompe à chaleur	18 083,00 €	18 046,00 €	36 129,00 €
Isolation	10 168,10 €	5 580,20 €	15 748,30 €
Menuiserie		9 193,50 €	9 193,50 €
étude thermique	1 400,00 €	1 400,00 €	2 800,00 €
Maîtrise d'œuvre	2 284,00 €	5 283,00 €	7 567,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	31 935,10 €	39 502,70 €	71 437,80 €

Part de matériel sans main d'œuvre (subvention SDE18)	Montant travaux école	Montant travaux mairie	Montant total HT
Matériel Pompe à chaleur	10 830,00 €	11 666,00 €	22 496,00 €
Matériel Isolation	2 187,70 €	3 124,20 €	5 311,90 €
TOTAL DES TRAVAUX	13 017,70 €	14 790,20 €	27 807,90 €

Part maximale subventionnable	80%
	57 150,24 €

Mme le Maire propose de prévoir la réalisation du projet avec un début des travaux au 1er juin 2022 et une fin au 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place le projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'école et de la mairie.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier présenté ci-dessus.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget primitif 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une aide à la Région pour les travaux énergétiques de l'école et de la mairie.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Les élus établissent le tableau de présence pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril.

DEPART AGENT ASER :

Mme le Maire propose aux élus de faire un pot de l'amitié pour le départ en retraite de M. Jean-Pierre Foucault afin de lui remettre son cadeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35 minutes.

Signatures :